

Information patient

Myélopathie cervicale

AUTEURS

Dr Thomas Gaberel

Pr Evelyne Emery

Dernière mise à jour le 30 mars 2013

Madame, Monsieur,

Cette fiche est destinée à vous informer sur la myélopathie cervicale.

Elle ne se substitue pas à une consultation médicale. Elle a pour but de favoriser le dialogue avec votre médecin. N'hésitez pas à lui faire préciser les points qui ne vous paraîtraient pas suffisamment clairs et à demander des informations supplémentaires sur votre cas particulier. En effet, certaines informations contenues dans cette fiche peuvent ne pas être adaptées à votre cas : il faut se rappeler que chaque patient est particulier. Seul le médecin peut donner une information individualisée et adaptée.

Qu'est-ce que la myélopathie cervicale ?

La myélopathie cervicale est une souffrance de la moelle épinière cervicale, le plus souvent en rapport avec de l'arthrose, maladie évolutive fréquente qui déforme les vertèbres et rétrécit le canal médullaire, où se trouve la moelle épinière.

Qui peut en être atteint ? Quelles en sont les symptômes ?

Surtout présente après 50 ans, plus fréquente chez l'homme que chez la femme, cette maladie va entraîner différents signes cliniques, qui souvent s'installent lentement.

Il peut s'agir de douleurs cervicales (torticolis, névralgies cervico-brachiales) et dans les membres, d'une maladresse croissante des mains avec des sensations anormales de fourmillement, de difficultés à la marche (faiblesse des membres inférieurs, déséquilibre, parfois chutes répétées), de troubles urinaires (difficultés pour vider sa vessie, mictions fréquentes, parfois incontinence, notamment à l'effort).

Quelle est la conduite à tenir face à ces symptômes ?

L'apparition de ces signes cliniques, même lorsqu'ils sont peu marqués, doit conduire à une consultation auprès du médecin généraliste qui demandera un bilan complémentaire (radiographies simples, IRM et/ou scanner de la colonne cervicale) avant d'adresser le patient à un médecin spécialiste.

Quels sont les traitements proposés ?

Les formes bénignes et peu évolutives de cette affection peuvent être traitées médicalement. On peut soulager les douleurs par des traitements adaptés et limiter le handicap fonctionnel par la rééducation. Mais il est recommandé d'envisager le traitement chirurgical dès le moment du diagnostic, en tous cas avant l'apparition d'un handicap trop important.

Lorsque les signes cliniques sont marqués et invalidants, un traitement chirurgical est proposé.

Quelle est la conduite à tenir face à ces symptômes ?

L'apparition de ces signes cliniques, même lorsqu'ils sont peu marqués, doit conduire à une consultation auprès du médecin généraliste qui demandera un bilan complémentaire (radiographies simples, IRM et/ou scanner de la colonne cervicale) avant d'adresser le patient à un médecin spécialiste.

Quels sont les traitements proposés ?

Les formes bénignes et peu évolutives de cette affection peuvent être traitées médicalement. On peut soulager les douleurs par des traitements adaptés et limiter le handicap fonctionnel par la rééducation. Mais il est recommandé d'envisager le traitement chirurgical dès le moment du diagnostic, en tous cas avant l'apparition d'un handicap trop important.

Lorsque les signes cliniques sont marqués et invalidants, un traitement chirurgical est proposé.